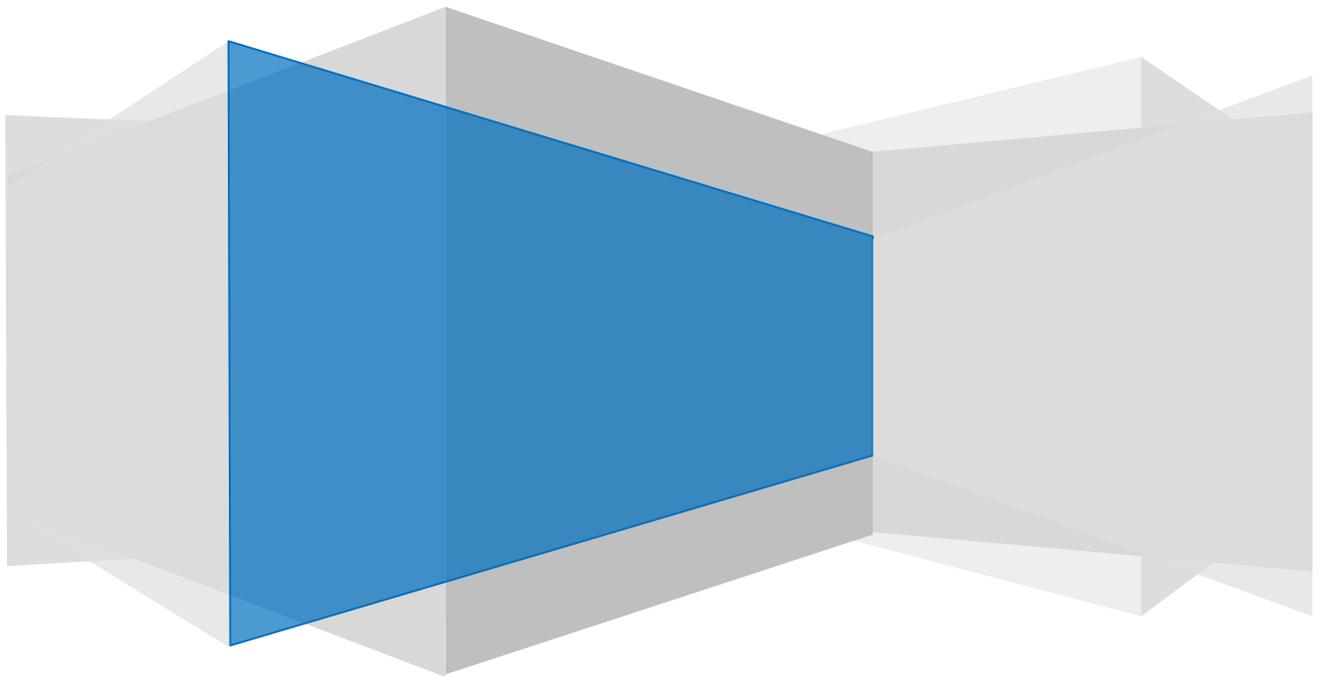




# Rapport annuel 2014

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de  
l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Avril 2015



## Table des matières

Mission .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	2/3
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE .....	4/5
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GESTIONS DES RISQUES .....	6/8
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION .....	9
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DES SINISTRES .....	10/11
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL PLACEMENT .....	12
CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE .....	13
ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014 .....	14
Rapport de l'actuaire indépendant .....	15
État de la situation financière .....	16/20
1. Constitution et nature des activités .....	21
2. Modifications des normes comptables .....	21
3. Principales méthodes comptables .....	21
Immobilisations corporelles, .....	22
Réassurance, sinistres non réglés actualisés, .....	23
Primes des assurés, Nouvelles normes comptables publiées, .....	24
Instruments financiers, Rôles de l'actuaire et de l'auditeur .....	25
Placements .....	26
Juste valeur des instruments financiers .....	27
Gestion des risques associés aux instruments financiers .....	28/29
Risque d'assurance .....	30/31
Immobilisations corporelles .....	32
Sinistres non réglés actualisés .....	32/33
Réassurance cédée .....	34
Gestion du capital .....	34
Opérations entre parties liées .....	35
Frais généraux d'exploitation .....	35
Liste des Conseils et comités .....	36

# **Mission**

**Assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (« l'Ordre ») tout en préservant et en protégeant le patrimoine.**

## **MOT DU PRÉSIDENT**

Cher collègues,

L'année 2014 est une autre année au cours de laquelle des travaux importants ont été réalisés lesquels nous permettront d'atteindre les objectifs fixés par l'Ordre et l'AMF. Il m'est difficile de vous témoigner en quelques lignes de l'intensité qui a régné et qui règne toujours au Conseil d'Administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des Évaluateurs agréés du Québec. Vous pourrez vous rendre compte en prenant connaissance des quelques pages qui suivent de l'importance du travail qui a été effectué.

En premier lieu, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration du Fonds pour l'intérêt qu'ils portent aux responsabilités qui leurs sont confiées, la qualité de leurs ont confiées, la qualité ainsi que leur interventions ainsi que leur disponibilité. Nous sommes loin d'avoir fini de développer une entreprise qui répond à toutes les attentes toutefois, après avoir rencontré les responsables de l'AMF au printemps dernier, nous demeurons convaincus du bien-fondé de la démarche que nous sommes en train de compléter.

La nouvelle politique de tarification du Fonds a été approuvée en début d'année et elle a été mise en place à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014. Elle garantit à tous les assurés que le Fonds a établi les primes d'assurance de manière juste et équitable. De plus, l'année 2014 nous a permis entre autres, de réviser en profondeur notre politique de placement qui constitue un élément important de notre planification financière à court, moyen et à long terme. Elle nous permettra entre autre, de contrôler et éventuellement, de réduire le coût moyen des primes d'assurance de nos assurés.

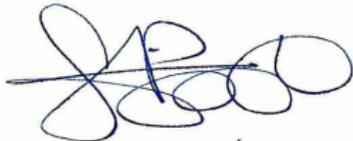
En ce qui a trait aux sinistres, six nouveaux dossiers de réclamations ont été présentés au Fonds d'assurance durant l'année et aucun de ces dossiers ne peut avoir un impact important. Il s'agit donc d'une autre bonne année par rapport aux deux premières années d'activités qui s'étaient avérées plus difficiles. Aussi, soyez assurés que nous nous efforçons de résoudre les différents dossiers lorsque c'est possible, dans le but de conserver une saine gestion des coûts. Je tiens à vous faire remarquer qu'au 31 décembre 2014, le montant pour les sinistres non réglés actualisés s'élève à 767 177 \$, représentant un peu moins de 50 % de nos primes d'assurances annuelles.

En résumé, la situation financière de votre fonds d'assurance s'améliore à chaque année depuis qu'il a été créé en 2010 et il dépasse même les prévisions à l'origine.

Au 31 décembre 2014, le Fonds d'assurance comptait environ 525 évaluateurs agréés assurés. Il ne faut pas oublier que selon notre police d'assurance et notre politique de tarification, un évaluateur agréé est assuré gratuitement et sans limite de temps dès qu'il se retire et qu'il cesse de pratiquer.

Je tiens à remercier nos collègues qui prennent le temps de nous faire des suggestions et commentaires dans le but d'améliorer l'ensemble de nos services et responsabilités. Je tiens à souligner tout particulièrement l'engagement, le dévouement et les efforts de messieurs Serge Lachance et de Jean Lizotte pour tout le travail qu'ils ont accompli au cours de l'année 2014.

Enfin, merci également aux membres du conseil d'administration de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec pour leur confiance et leur ouverture au dialogue pour que nous puissions atteindre nos objectifs.



Jean-Pierre Cadrin E.A.

**Président du conseil d'administration**

## **COMITÉ DE DÉONTOLOGIE**

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS au 31 décembre 2014**

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du comité;
2. Le mandat du comité ;
3. Les réunions du comité
4. La liste des situations de conflits d'intérêts et de transactions intéressées dont le comité a pris connaissance;
5. Les cas où les règles adoptées par le comité n'ont pas été respectées.

#### **1. Les membres du comité au 31 décembre 2014 :**

Serge Lachance, Président  
Daniel Benson  
Jérôme Lampron

#### **2. Le mandat du comité :**

Le Comité de déontologie a pour mandat:

- D'adopter les règles de déontologie des administrateurs, dirigeants et employés;
- De veiller à l'application de ces règles;
- De veiller à la concordance des politiques du Fonds;
- D'aviser le Conseil d'administration de tout manquement grave à l'une de ces règles;
- D'exécuter tout mandat qui pourrait lui être confié par le Conseil d'administration;
- D'adopter et transmettre au plus tard, le 28 février de chaque année, un rapport sur ses activités à l'Autorité des marchés financiers;

Le Conseil d'administration a également demandé au comité de déontologie de :

- Abroger le comité de placement, le comité des sinistres, le comité de tarification et le comité de liaison
- Créer un comité exécutif
- Ajouter un profil de compétences des administrateurs pour guider le Conseil d'administration pour le choix de futurs administrateurs
- Créer les fonctions pour les groupes de travail
- Mettre à jour les responsabilités confiées au Directeur
- Mettre à jour l'entente de service entre le Fonds d'assurance et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

**3. Les réunions du comité**

Le comité de déontologie a tenu une séance en 2014 soit :

- Le 5 février 2014

**4. La liste des situations de conflits d'intérêts et de transactions intéressées dont le comité a pris connaissance :**

Aucune situation n'a été observé en 2014.

**5. Les cas où les règles adoptées par le comité n'ont pas été respectées**

Aucun cas n'a été observé en 2014.

## **COMITÉ DE GESTION DES RISQUES**

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS au 31 décembre 2014**

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du comité;
2. Le mandat du comité;
3. Les réunions du comité;
4. Les principales réalisations;
5. Les grands enjeux;

#### **1. Les membres du comité au 31 décembre 2014 :**

Danièle Boismenu, Présidente  
Jean-Marc Couture  
Serge Lachance

#### **2. Le mandat du comité :**

Le comité avait pour mandat de :

- Identifier & examiner les principaux risques et déterminer si les risques importants ont été repérés;
- Recommander au Fonds les politiques et mesures de contrôles appropriées;
- Réévaluer la politique de gestion intégrée des risques suite à tout changement important dans l'organisation ou son environnement;
- Veiller à ce que le Fonds respecte sa politique de gestion intégrée des risques;
- Passer en revue régulièrement les politiques d'évaluation et de gestion des risques du Fonds;
- Analyser le rapport de veille législative et transmettre un résumé des modifications au Directeur;
- Passer en revue les demandes de renseignements des autorités gouvernementales ayant des impacts financiers sur les résultats du Fonds ainsi que les recommandations faites par celles-ci et les mesures prises par le Fonds à cet égard;
- Passer en revue les demandes de renseignements de l'Autorité des marchés financiers ainsi que les recommandations émises par celle-ci et les mesures prises par le Fonds pour corriger la situation;
- Tenir à jour la procédure de nomination des administrateurs;
- Recommander au Président le profil recherché pour ses administrateurs lors d'une demande d'ajout ou de remplacement à l'Ordre;
- Évaluer les programmes, méthodes et mesures de contrôle mis en place par le Fonds afin de gérer les principaux risques;

- Recommander, s'il y a lieu, un Audit externe pour le cadre de gestion tous les 3 ans;
- Rendre compte au Conseil d'administration de ses activités;

### **3. Réunions du comité :**

Le comité de gestion des risques a tenu cinq séances en 2014.

### **4. Les principales réalisations :**

Modification du programme de gouvernance pour ajouter les nouveaux encadrements et les harmoniser pour refléter les remaniements des comités. Ce qui comprend la création d'un comité exécutif, l'ajout d'un profil de compétences des administrateurs pour guider le Conseil d'administration dans le choix des futurs administrateurs et abroger le comité de liaison pour transférer les responsabilités au Conseil d'administration. Ensuite, le comité sur la tarification a d'abord été abrogé et ses responsabilités sont dévolues au comité des sinistres. Le comité des sinistres et le comité de placement sont ensuite remplacés par des groupes de travail. Enfin, de nouvelles responsabilités sont confiées au Directeur général, conformément à la nouvelle politique de placement.

Modification de la politique de gestion intégrée des risques suite à la rédaction de la nouvelle politique de placement et à l'harmonisation des divers encadrements.

Modification de la politique de conformité pour ajouter la validation externe de la suffisance du cadre de gestion à tous les 3 ans et l'harmonisation de cette politique avec celle de gestion intégrée des risques.

Rédaction et approbation de la politique relative à la prévention de la fraude et du risque de détournement. Cette politique vise à prévoir la mise en place de contrôles visant à éviter la survenance d'actes malhonnêtes. Elle vise également à favoriser le signalement des situations susceptibles de permettre la réalisation de tels risques.

Modification de la politique de remboursement des dépenses pour mettre à jour les niveaux d'application et préciser certaines modalités d'application.

Modification de la procédure des contrats de services pour réviser les pouvoirs d'approbation et préciser le seuil d'application afin de déterminer le choix de la convention et procurer un modèle de lettre pour l'appel de propositions.

Rédaction et approbation de la procédure de nomination des administrateurs pour encadrer le processus de nomination et le renouvellement des mandats des administrateurs nommés pour siéger au conseil d'administration lorsqu'un poste devient vacant, le tout, en vertu des principes directeurs tel la gestion efficace et efficiente, la capacité à exercer leur rôle à titre d'administrateurs et selon un éventail de compétences diversifiées.

**5. Les grands enjeux :**

La réassurance :

C'est l'opération par laquelle le Fonds, en échange d'une prime, cède à un tiers une partie des risques liés à ses opérations d'assurance. Le recours à la réassurance doit répondre à des objectifs précis, établis en fonction de la stratégie financière du Fonds, ses objectifs de capitalisation, les prévisions actuarielles et son niveau de tolérance au risque.

La réassurance présente un enjeu important. L'entente de réassurance a été renégociée en 2014 et prolongée pour une période de trois ans avec le même réassureur mais, elle reste renouvelable après chaque période de 12 mois.

## **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS au 31 décembre 2014**

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du comité;
2. Le mandat du comité ;
3. Les réunions du comité

#### **1. Les membres du comité au 31 décembre 2014 :**

Pierre Lajeunesse, Président  
Danièle Boismenu  
Marc-André Leblanc

#### **2. Le mandat du comité :**

Le comité de vérification a pour mandat d'aider le Conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière et veiller à ce que le Fonds suive des pratiques de gestion saine et prudente. Pour ce faire, il doit analyser; les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à la vérification indépendante, les procédés appliqués à cette vérification et la gestion de la conformité réglementaire. Enfin, il doit rendre compte au conseil d'administration de ses activités.

Tout au long de 2014, les membres du comité de vérification ont pu compter sur l'entière collaboration des employés du Fonds, du trésorier, des vérificateurs externes et de l'actuaire.

#### **3. Les réunions du comité**

Le comité de vérification a tenu quatre séances en 2014.

## **GROUPE DE TRAVAIL DES SINISTRES**

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS au 31 décembre 2014**

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du groupe de travail;
2. Le mandat du groupe de travail ;
3. Les réunions du groupe de travail;
4. Les principales réalisations;

#### **1. Les membres du groupe de travail au 31 décembre 2014 ;**

Jérôme Lampron, É.A., Président  
Alexis Bilodeau-Fortin, É.A.  
Jean-Marc Couture, É.A.

#### **2. Le mandat du groupe de travail ;**

Le comité a pour mandat de s'assurer que la politique de gestion des sinistres est respectée et que le Directeur s'acquitte de ses obligations. Pour ce faire il doit :

- Prendre connaissance des dossiers soumis par la Directeur;
- Procéder à l'analyse de certains dossiers lorsqu'il est requis de le faire
- Évaluer les programmes, méthodes et mesures de contrôle mis en place par le Fonds afin de gérer les réclamations;
- Réévaluer la politique, de gestion des réclamations suite a tout changement important dans l'organisation du Fonds ou son environnement;
- Veiller à ce que le Fonds respecte ses politiques en matière de gestion des réclamations;
- Réviser sur une base régulière la politique de gestion des réclamations;
- Prendre des décisions quant à l'orientation, la possibilité de règlement et le choix des experts dans la gestion des dossiers de réclamations en tenant compte de la capacité financière du Fonds; Rendre compte au conseil d'administration;

#### **3. Les réunions du groupe de travail ;**

Le groupe de travail des sinistres s'est réuni à cinq reprises en 2014.

#### **4. Les principales réalisations :**

Les membres du groupe de travail ont pris connaissance des dossiers de sinistres jugés importants pour le Fonds et des décisions ont dû être prises pour engager des experts pour assurer la défense de nos assurés pour ces dossiers. Aussi, plusieurs dossiers ont atteint la date de prescription et ils ont été fermés.

Pour ce qui concerne les nouveaux dossiers de réclamation, le Fonds d'assurance a connu une bonne année en 2014. En effet, six avis de sinistre ont été présentés au Fonds et seulement trois de ces dossiers ont été judiciairisés. De ces trois dossiers judiciairisés, deux ont été réglés hors cour avant la fin de l'année et ce, pour des montants minimes. Pour les autres dossiers dont un seul a été judiciairisé, les montants des dommages réclamés ou allégués ne sont pas très élevés. En résumé, l'année 2014 a été profitable pour le Fonds et cela nous a permis pour la première fois de réduire le montant de la provision pour sinistres non réglés.

Enfin, la politique de gestion des sinistres a été entièrement révisée puis, mise à jour par la suite. Elle traite plus spécifiquement du cheminement d'un dossier de réclamation depuis la réception de l'avis de réclamation jusqu'à la fermeture complète du dossier. Elle vise surtout à :

- Gérer les réclamations présentées contre les assurés et/ou le Fonds de façon efficace;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les intérêts économiques et professionnels des assurés dans le cadre d'une réclamation;
- S'assurer de la conservation de l'ensemble des informations et documents obtenus de tout intervenant dans le cadre d'une réclamation;
- Favoriser un traitement uniforme des réclamations;
- Gérer les relations avec les sous-traitants, avocats et experts de façon uniforme.

## GROUPE DE TRAVAIL PLACEMENT

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS au 31 décembre 2014**

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du groupe de travail;
2. Le mandat du groupe de travail ;
3. Les réunions du groupe de travail

#### **1. Les membres du groupe de travail au 31 décembre 2014 :**

Pierre Lajeunesse, Président  
Danièle Boismenu  
Jean Lizotte

#### **2. Le mandat du groupe de travail :**

Le Conseil d'administration peut constituer, à tout moment, un Groupe de travail placement ad hoc afin notamment de proposer des modifications à la Politique de placements, recommander le choix d'un gestionnaire externe et assurer le suivi des portefeuilles.

Suite à une longue réflexion, le Groupe de travail placement a fait adopter par le Conseil d'administration, en décembre, une toute nouvelle Politique de placement. Tout en respectant les exigences légales et réglementaires, cette dernière vise à favoriser la croissance du capital à long terme avec, notamment, un meilleur appariement entre les échéances des placements et celles des engagements financiers.

Pour ce faire, suite à l'analyse des propositions reçues suite à un appel d'offres sur invitation, le Groupe de travail a également fait adopter par le Conseil d'administration un nouveau mandat de gestion à l'Industrielle Alliance. Afin de réduire les risques à court terme liés au changement de Politique de placement, son application est étalée dans le temps et des sommes additionnelles sont confiées mensuellement à l'Industrielle Alliance.

#### **3. Les réunions du groupe de travail :**

Le Groupe de travail placement a tenu cinq séances en 2014.

## Certificat de l'actuaire

**J'ai évalué le passif des polices incluant les sommes à recevoir auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 décembre 2014 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèse et de méthodes d'évaluation appropriées.**

**À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évolution de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.**

**Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel.**

Passif des sinistres (000 \$)	Montant inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	3,023	3,023
(2) Sinistre et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistre et frais de règlement non payés bruts (1)+(2)	3,023	3,023
(4) Sommes à recouvrir des réassureurs	512	512
(5) Autres sommes à recouvrer	50	50
(6) Autres éléments de passif	50	50
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3)-(4)-(5)+(6)	2,511	2,511

Passif des primes (000\$)	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Passif des primes non gagnées brut		286
(2) Passif des primes non gagnées net		286
(3) Primes non gagnées brutes	424	
(4) Primes non gagnées nettes	326	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	0
(8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4)+(5)+(9) col. 1-(2) col.2		40
(9) Commission non gagnées	0	

**À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.**

31 mars 2015



Xavier Bénaroché, FCAS

Date de l'option

**Fonds d'assurance  
de la responsabilité professionnelle  
de l'Ordre des évaluateurs agréés  
du Québec**

États financiers

**31 décembre 2014**

(en dollars canadiens)



Le 26 février 2015

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Au conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers conjoints du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, les états du résultat, du résultat net et du résultat global et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portants sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers ainsi que de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 décembre 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A116819

# Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

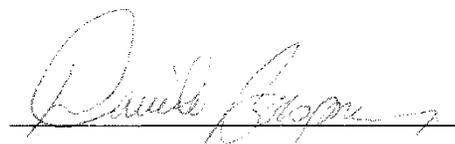
État de la situation financière

Au 31 décembre 2014

(en dollars canadiens)

	Note	2014 \$	2013 \$
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12 535	13 904
<b>Comptes débiteurs</b>			
Primes à recevoir		2 329	17 962
Autres actifs		50 000	42 000
Montant à recouvrer des réassureurs	11	610 790	725 947
Placements	6	5 571 518	4 743 879
Immobilisations corporelles	9	9 170	9 746
		<u>6 256 342</u>	<u>5 553 438</u>
<b>Passif</b>			
Sinistres non réglés actualisés	10	3 073 000	2 618 000
Comptes créditeurs et charges à payer		82 214	102 887
Primes des assurés non acquises		424 399	406 793
		<u>3 579 613</u>	<u>3 127 680</u>
<b>Capitaux propres</b>			
Apports		2 220 093	2 220 093
Surplus		460 444	248 827
Cumul des autres éléments du résultat global		(3 808)	(43 162)
		<u>2 676 729</u>	<u>2 425 758</u>
		<u>6 256 342</u>	<u>5 553 438</u>

\_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

(en dollars canadiens)

	Note	2014 \$	2013 \$
<b>Activités d'assurances</b>			
<b>Primes</b>			
Primes brutes des assurés		1 730 285	1 654 190
Primes relatives à la réassurance cédée		(400 650)	(449 950)
Primes nettes des assurés		1 329 635	1 204 240
Augmentation des primes nettes des assurés non acquises		(29 763)	(5 774)
Primes nettes acquises		1 299 872	1 198 466
<b>Sinistres et frais</b>			
Sinistres et frais de règlement	10	767 177	801 928
Frais généraux d'exploitation	14	395 951	369 014
		1 163 128	1 170 942
<b>Surplus technique</b>		136 744	27 524
<b>Revenu de placement</b>	6 b)	77 833	132 048
<b>Perte à la cession de placements</b>		(14 114)	-
<b>Autres revenus</b>		11 154	6 946
<b>Résultat net</b>		211 617	166 518
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net</b>			
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente		39 354	(59 041)
<b>Résultat global</b>		250 971	107 477

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers

(en dollars canadiens)

---

	<b>Apports</b> \$	<b>Surplus</b> \$	<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b> \$	<b>Total</b> \$
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	2 220 093	82 309	15 879	2 318 281
Résultat net	-	166 518	-	166 518
Autres éléments du résultat global	-	-	(59 041)	(59 041)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	2 220 093	248 827	(43 162)	2 425 758
Résultat net	-	211 617	-	211 617
Autres éléments du résultat global	-	-	39 354	39 354
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	2 220 093	460 444	(3 808)	2 676 729

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

(en dollars canadiens)

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	211 617	166 518
Ajustements pour		
Perte à la cession de placements	14 114	-
Amortissement des immobilisations corporelles	7 654	4 746
	<hr/>	<hr/>
	233 385	171 264
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des		
Comptes débiteurs		
Primes à recevoir	15 633	(994)
Frais payés d'avance	-	896
Autres actifs	(8 000)	5 725
Montant à recouvrer des réassureurs	115 157	(238 361)
Augmentation (diminution) des		
Sinistres non réglés actualisés	455 000	884 000
Comptes créditeurs et charges à payer	(20 673)	16 726
Primes des assurés non acquises	17 606	4 135
	<hr/>	<hr/>
	808 108	843 391
	<hr/>	<hr/>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(11 405 326)	(829 972)
Cession de placements	10 602 927	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 078)	(8 817)
	<hr/>	<hr/>
	(809 477)	(838 789)
	<hr/>	<hr/>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	(1 369)	4 602
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	13 904	9 302
	<hr/>	<hr/>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	12 535	13 904
	<hr/>	<hr/>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

(endollarscanadiens)

## **1 Constitution et nature des activités**

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (l'« Ordre »), ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (le « Fonds d'assurance »), lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 23 octobre 2010 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre.

Le Fonds d'assurance est situé au 415, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 430, Montréal (Québec), Canada.

Le conseil d'administration du Fonds d'assurance a approuvé les présents états financiers le 26 février 2015.

## **2 Modifications de normes comptables**

Le Fonds d'assurance a adopté la nouvelle norme ci-dessous, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette modification a été apportée conformément à la disposition transitoire applicable.

En mai 2013, l'International Accounting Standards Board (IASB) a émis l'interprétation IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) 21 *Droits ou taxes*. IFRIC 21 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et doit être appliquée de façon rétrospective. IFRIC 21 fournit des directives sur le traitement comptable des droits ou des taxes, conformément à IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'interprétation définit les droits ou les taxes comme un déboursé provenant d'une entité, imposé par un gouvernement conformément au cadre législatif, et confirme qu'une entité doit comptabiliser un passif pour des droits ou des taxes uniquement lorsque l'événement générateur de droits ou de taxes précisé dans le cadre législatif se produit. L'adoption d'IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence sur le Fonds d'assurance.

## **3 Principales méthodes comptables**

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2014, telles qu'elles ont été publiées par l'IASB.

### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

(endollarscanadiens)

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :

Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	3 ans

### **Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds d'assurance devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés, et que le Fonds d'assurance a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds d'assurance classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- a) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net : un actif ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir.

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction sont passés en charges à l'état du résultat. Les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés au résultat net, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers non dérivés qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme étant courants, sauf pour la partie que l'entité s'attend à recouvrer ou à régler plus de 12 mois après la date de clôture, qui est classée comme étant non courante.

- b) Placements disponibles à la vente : les placements disponibles à la vente sont des instruments financiers non dérivés qui sont désignés comme faisant partie de cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune autre catégorie. Les actifs disponibles à la vente du Fonds d'assurance comprennent les placements dans des titres de créance et des titres de capitaux propres, exception faite de ceux qui sont admissibles à titre d'équivalents de trésorerie.

(endollarscanadiens)

Les placements disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits ou les pertes découlant de la réévaluation sont comptabilisés à l'état du résultat net et du résultat global. Les placements disponibles à la vente sont classés comme étant non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

Les revenus d'intérêts provenant des titres de créance disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts, à l'état du résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés comme produits de dividendes à l'état du résultat dès qu'est établi le droit du Fonds d'assurance d'en recevoir le paiement.

- c) Passifs financiers au coût amorti : les passifs financiers au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs, les emprunts bancaires et la dette à long terme. Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts bancaires et la dette à long terme sont initialement comptabilisés à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction engagés, et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers au coût amorti sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois; autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti et des titres de créance disponibles à la vente sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et si la diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas reprises.

### **Réassurance**

Les primes et les sinistres sont présentés à l'état du résultat, déduction faite des montants cédés à des réassureurs ou pris en charge par eux.

Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont présentés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres, à l'état de la situation financière. Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon que le sont les sinistres non réglés actualisés, et il est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

### **Sinistres non réglés actualisés**

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

(en dollars canadiens)

Par la suite, les sinistres et les frais de règlement font l'objet d'une estimation du coût net ultime. Par la suite, les sinistres et les frais de règlement font l'objet d'une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière, et les modifications qui en résultent sont apportées à l'état du résultat de l'exercice en cours.

#### **Primes des assurés**

Les primes des assurés sont comptabilisées à l'état du résultat, au prorata de la durée des polices. La couverture d'assurance s'étendait du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014, pour ensuite s'étendre du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015. Les primes des assurés non acquises inscrites à l'état de la situation financière représentent la partie des primes qui a trait à la durée non expirée des polices en cours.

#### **4 Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur**

Au 31 décembre 2014, certaines nouvelles IFRS étaient publiées, mais n'étaient pas encore entrées en vigueur. Le Fonds d'assurance n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée.

Les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers du Fonds d'assurance se détaillent comme suit.

##### **IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients***

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations s'y rapportant, comme l'IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre détaillé, dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui représente le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange de ces biens et services. La norme introduit une orientation plus directive que celle énoncée dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouvrant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'importance de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 n'a pas encore été déterminée.

(endollarscanadiens)

### **IFRS9 Instruments financiers**

#### **IFRS 9 Instruments financiers**

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 *Instruments financiers*. L'IASB avait déjà publié des versions antérieures de l'IFRS 9 qui introduisaient de nouvelles exigences en matière de classification et d'évaluation (en 2009 et en 2010) ainsi qu'un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture (en 2013). La publication de juillet 2014 représente la version finale de la norme qui remplace les versions antérieures de l'IFRS 9 et complète le projet de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples pour les actifs et les passifs financiers par un seul modèle d'évaluation ne comportant que deux catégories : au coût amorti et à la juste valeur. La base de classement dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs et aux passifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois et elle abaisse le seuil pour comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie totale. La nouvelle norme introduit également un modèle considérablement modifié pour la comptabilité de couverture, qui implique la présentation d'information supplémentaire sur les activités de gestion des risques, afin d'aligner plus étroitement la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouvrant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'importance de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 n'a pas encore été déterminée.

## **5 Rôles de l'actuaire et de l'auditeur**

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut émettre l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non réglés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et les autres éventualités, en tenant compte de la situation financière du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail de l'auditeur. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.



(endollarscanadiens)

## 7 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des prêts et créances et des autres passifs correspond approximativement à leur valeur comptable du fait que ces instruments ont des échéances relativement brèves.

Le Fonds d'assurance répartit ses actifs et ses passifs financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux et qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser leur évaluation. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – Les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif pour un actif ou un passif est un marché dans lequel les transactions pour un actif ou un passif surviennent avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de l'information sur les prix sur une base continue.
- Niveau 2 – Les données d'entrée observables, autres que les prix cotés visés au niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données du marché observables pour la presque totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs.
- Niveau 3 – Les données d'entrée qui sont fondées sur très peu de données de marché ou qui ne sont fondées sur aucune donnée du marché, et qui sont importantes pour établir la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les tableaux suivants présentent l'information portant sur les actifs et les passifs du Fonds d'assurance évalués à la juste valeur, et ils indiquent la hiérarchie de juste valeur des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer cette juste valeur.

	<u>2014</u>		<u>2013</u>
	<b>Niveau 1</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Dépôts à terme	4 575 007	4 575 007	50 600
Fonds communs de placement	996 511	996 511	4 693 279
	<u>5 571 518</u>	<u>5 571 518</u>	<u>4 743 879</u>

(endollarscanadiens)

## **8 Gestion des risques associés aux instruments financiers**

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché. Plusieurs politiques et procédures ont été établies afin de gérer efficacement ces risques. Notamment, le conseil d'administration a approuvé le programme de gouvernance établi en conformité avec les lignes directrices de l'AMF.

Le conseil d'administration et ses comités sont régulièrement informés par la direction des changements des risques auxquels le Fonds d'assurance fait face ainsi que des politiques et des plans d'action mis en œuvre pour les contrôler.

Le Fonds d'assurance dispose d'une politique de placement approuvée par le conseil d'administration, privilégiant la protection du capital et la limitation de la volatilité des revenus. Les lignes directrices de la politique de placement visent à maintenir les actifs du Fonds d'assurance en générant à long terme des rendements récurrents sur les placements, dans un portefeuille de fonds communs de placement et dans des dépôts à terme.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Fonds d'assurance si un débiteur manque à son obligation. Ce risque provient principalement de l'exposition aux contreparties par l'intermédiaire de son portefeuille de placement et par ses activités de réassurance. Le risque de crédit associé aux primes à recevoir est moindre, compte tenu du fait que l'inscription au tableau de l'Ordre, nécessaire à l'exercice de la profession, est conditionnelle au paiement de la prime au Fonds d'assurance par les membres de l'Ordre.

Pour contrer les risques de crédit, le Fonds d'assurance dispose d'une politique de placement voulant que les titres soient investis dans un portefeuille à long terme largement diversifié mondialement, mais dont au moins 50 % des actifs sous-jacents sont situés au Canada.

Le comité de placement et le conseil d'administration effectuent périodiquement une revue du portefeuille de placement et des transactions survenues.

Dans le cadre de ses activités, le Fonds d'assurance conclut des ententes de réassurance. Ces ententes interviennent uniquement avec des réassureurs agréés qui ont été soumis à une analyse financière. De plus, aucune entente de réassurance non traditionnelle n'est conclue. Afin de s'adapter au contexte économique actuel, une vigie supplémentaire est effectuée afin de s'assurer du maintien de la santé financière des réassureurs du Fonds d'assurance.

Finalement, le risque maximal de crédit correspond à la valeur comptable des instruments financiers à la date de l'état de la situation financière.

Le Fonds d'assurance juge le risque de crédit non significatif au 31 décembre 2014.

(endollarscanadiens)

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds d'assurance éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses engagements et de ses passifs financiers. Pour contrer ce risque, le Fonds d'assurance a mis en place un portefeuille de placement à court terme destiné à couvrir l'ensemble des engagements connus du Fonds au cours des 12 prochains mois.

Une analyse régulière de la projection des liquidités et des besoins est effectuée par la direction du Fonds d'assurance et présentée au comité de placement et au conseil d'administration.

Le Fonds d'assurance juge le risque de liquidité non significatif au 31 décembre 2014.

### **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié aux marchés boursiers.

#### Risque de change

Le risque de change survient lorsque des opérations libellées en devises autres que le dollar canadien sont influencées par des fluctuations défavorables du taux de change. Le Fonds d'assurance ne détient aucun instrument financier libellé en devises et, de ce fait, n'est pas exposé au risque de change.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux et lorsque des écarts sont prévus dans l'appariement des flux monétaires entre les actifs et les passifs. Le Fonds d'assurance gère le risque de taux d'intérêt en appliquant les procédures de contrôle suivantes :

- Utilisation d'un processus structuré de gestion de l'actif et du passif;
- Accent mis sur la correspondance entre les flux monétaires prévus des actifs et des passifs dans le choix des placements soutenant ses engagements, notamment dans la répartition optimale des échéances des placements.

Le Fonds d'assurance juge le risque de taux d'intérêt non significatif au 31 décembre 2014.

#### Risque de prix lié aux marchés boursiers

Le risque de prix lié aux marchés boursiers découle de l'incertitude liée à la juste valeur des actifs négociés sur les marchés boursiers.

Le Fonds d'assurance juge le risque de prix lié aux marchés boursiers non significatif au 31 décembre 2014.

(en dollars canadiens)

## **Risque d'assurance**

Le risque du passif des sinistres comprend principalement les risques associés :

- aux fluctuations touchant le moment, la fréquence et la gravité des sinistres par rapport aux attentes;
- aux importantes pertes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe;
- à l'insuffisance de la protection de réassurance.

### a) Gestion des sinistres et réassurance

Un objectif du Fonds d'assurance consiste à s'assurer qu'une obligation au titre du passif des sinistres suffisante est établie pour couvrir les règlements d'assurance futurs. La réussite du Fonds d'assurance dépend de sa capacité à évaluer de façon exacte le risque associé aux contrats d'assurance qu'il souscrit. Le Fonds d'assurance établit le passif des sinistres afin de couvrir l'obligation estimée relative au paiement de toutes les pertes et de tous les frais de liquidation de sinistre engagés à l'égard des contrats d'assurance qu'il souscrit. Le passif des sinistres ne représente pas un calcul exact de l'obligation. Il représente plutôt l'estimation par le Fonds d'assurance du coût ultime prévu du règlement et de l'administration des sinistres. Le Fonds d'assurance tient compte de l'inflation prévue dans l'estimation du passif des sinistres et atténue ainsi le risque d'inflation.

Le comité d'assurance du Fonds d'assurance supervise une politique rigoureuse en matière d'examen des sinistres afin d'évaluer tous les sinistres nouveaux et en cours. De plus, un examen détaillé périodique des procédures de gestion des sinistres réduit l'exposition du Fonds d'assurance au risque. En outre, le Fonds d'assurance applique une politique de gestion active et de traitement rapide des sinistres, afin de réduire son exposition aux événements futurs imprévisibles qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités. Le Fonds d'assurance a établi un comité d'analyse des sinistres qui est chargé d'analyser les pertes importantes et les dossiers litigieux afin de s'assurer d'établir et d'approuver un passif des sinistres approprié.

Le Fonds d'assurance a imposé une limite des montants des sinistres et a recouru à des mesures de réassurance afin de limiter son exposition à des sinistres à répétition. Le placement de la réassurance cédée se fait presque exclusivement en fonction de l'excédent de sinistre, par événement ou par risque, ou conformément à la pratique, aux normes actuarielles et aux lignes directrices de la réglementation. En vertu de tels programmes, la direction considère que pour qu'un contrat réduise l'exposition au risque, il doit être structuré pour faire en sorte que le réassureur assume un risque d'assurance important par rapport aux contrats réassurés sous-jacents, et il est raisonnablement possible que le réassureur puisse subir une perte importante en raison de la réassurance. Les limites de rétention visant la réassurance en excédent de sinistre varient d'une gamme de produits à l'autre et d'un territoire à l'autre.

(endollarscanadiens)

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que le Fonds d'assurance ait conclu des contrats de réassurance, il n'est pas libéré de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où tout réassureur serait incapable de respecter ses obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Le Fonds d'assurance évalue, chaque date de clôture, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance, et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables.

La disponibilité et le coût de la réassurance dépendent des conditions du marché, tant en ce qui concerne les prix que la capacité disponible, qui peuvent influencer sur le volume des primes cédées et sur le coût.

b) Sensibilité au risque d'assurance

L'hypothèse principale qui sous-tend l'estimation de l'obligation est celle selon laquelle l'évolution du passif des sinistres futurs du Fonds d'assurance sera semblable aux antécédents en matière de sinistres.

Les estimations se fondent sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, notamment :

- Les coûts moyens des sinistres, y compris les frais de gestion des sinistres;
- Le nombre moyen de sinistres par année de survenance;
- Les tendances de la gravité et de la fréquence des sinistres;
- D'autres facteurs comme l'inflation, les réformes par l'État, prévues ou en vigueur, touchant la tarification, et la couverture et le niveau de fraude d'assurance.

Tous les facteurs qualitatifs ne sont pas nécessairement quantifiables, particulièrement en prospective, et ces facteurs et d'autres facteurs imprévus pourraient avoir des répercussions défavorables sur la capacité du Fonds d'assurance à évaluer avec exactitude le risque des contrats d'assurance souscrits par le Fonds d'assurance. De plus, il peut y avoir d'importants délais de transmission de l'information entre le moment où survient l'événement assuré et celui où il est réellement déclaré au Fonds d'assurance, ainsi que des délais supplémentaires entre le moment de la déclaration et le règlement final du sinistre.

(endollars canadiens)

## 9 Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Mobilier et équipement	11 095	7 243	3 852	6 071
Matériel informatique	14 656	9 338	5 318	3 675
	25 751	16 581	9 170	9 746

## 10 Sinistres non réglés actualisés

### Établissement de la provision

L'établissement de la provision pour sinistres non réglés actualisés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, y compris le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle de la provision pour sinistres non réglés actualisés à la clôture de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés actualisés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la clôture de l'exercice précédent. Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 1,55 % (2,00 % en 2013).

Au 31 décembre 2014, la provision pour sinistres non réglés actualisés a été estimée à 3 073 000 \$ (2 618 000 \$ au 31 décembre 2013).

La charge pour sinistres à l'état du résultat comprend les frais de règlement. La charge totalise 767 177 \$ (801 928 \$ en 2013).

L'incidence de l'actualisation sur les sinistres non réglés est la suivante :

	2014 \$	2013 \$
Sinistres non réglés non actualisés	2 776 000	2 386 218
Effet de l'actualisation	(50 000)	(65 198)
Marge pour écart défavorable	347 000	296 980
	3 073 000	2 618 000

(endollarscanadiens)

Le développement de la provision pour sinistres donne une mesure de la capacité du Fonds d'assurance à estimer la valeur à l'ultime des sinistres. La partie supérieure du tableau ci-dessous illustre comment l'estimation des sinistres par année de survenance a varié d'année en année. La partie inférieure du tableau rapproche le montant cumulé de la provision pour sinistres et le montant apparaissant à l'état de la situation financière.

<b>Année du sinistre</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
À la fin de l'année de survenance du sinistre	752 645	892 709	686 500	633 618	
Un an plus tard	871 671	893 414	824 258	-	
Deux ans plus tard	871 302	803 450	-	-	
Trois ans plus tard	784 148	-	-	-	
Sinistres cumulés	784 148	803 450	824 258	633 618	
Paiements cumulés	237 648	159 617	117 758	18 118	
Sinistres non réglés	546 500	643 833	706 500	615 500	2 512 333
Actualisation des marges	-	-	-	-	273 457
Autre	-	-	-	-	287 210
Sinistres non réglés actualisés	-	-	-	-	3 073 000

Les paiements anticipés de la provision pour sinistres se résument ainsi :

	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 an à 3 ans</b>	<b>De 3 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	1 624 000	1 285 000	164 000	-	3 073 000
<b>Au 31 décembre 2013</b>	1 034 040	1 401 070	182 890	-	2 618 000

(endollarscanadiens)

## 11 Réassurance cédée

Le Fonds d'assurance a pour politique de souscrire, lorsque les coûts sont jugés raisonnables, des contrats de réassurance visant à limiter l'incidence des sinistres majeurs sur ses résultats.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si un ou des réassureurs n'étaient pas en mesure d'honorer leurs obligations. Après examen, la direction n'a aucun motif de croire que les obligations à la charge des réassureurs ne seront pas respectées par ces derniers.

Le montant à recouvrer des réassureurs se compose des éléments suivants :

	2014 \$	2013 \$
Part des réassureurs dans les primes des assurés non acquises	98 790	110 947
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres non réglés actualisés	512 000	615 000
Montant à recouvrer des réassureurs	<u>610 790</u>	<u>725 947</u>

## 12 Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Fonds d'assurance doit respecter les exigences réglementaires et les objectifs en matière de capital interne de l'AMF. Les exigences réglementaires relatives à la suffisance de capital du Fonds d'assurance sont réglementées suivant la ligne directrice établie par l'AMF. Ce modèle prescrit le calcul d'un ratio de solvabilité calculé en divisant le capital disponible par le capital minimal requis en vertu duquel le capital disponible doit être égal ou supérieur au capital minimal requis. Le non-respect des exigences de l'AMF pourrait entraîner diverses mesures contraignantes.

Au 31 décembre 2014, le Fonds d'assurance maintient un niveau de capital qui répond aux exigences réglementaires.

	2014 \$	2013 \$
Capital disponible	2 626 000	2 383 000
Capital minimal requis	570 000	581 000
Excédent du capital disponible sur le capital minimal requis	<u>2 056 000</u>	<u>1 802 000</u>

(endollarscanadiens)

### 13 Opérations entre parties liées

Au 31 décembre 2014, un montant net totalisant 14 682 \$ (21 332 \$ au 31 décembre 2013) est inscrit en lien avec des dépenses engagées par l'Ordre. Au 31 décembre 2014, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 3 635 \$ dû à l'Ordre (4 017 \$ au 31 décembre 2013).

Aucune somme n'a été versée au Fonds d'assurance en provenance du Fonds de stabilisation de l'Ordre (néant en 2013).

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre parties liées ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, correspondant au montant qui a été établi et accepté par les parties liées.

La rémunération des dirigeants et des administrateurs a été de 155 694 \$ (128 986 \$ en 2013).

### 14 Frais généraux d'exploitation

	2014 \$	2013 \$
Loyer, taxes et licences	14 295	17 524
Assurance	3 340	4 237
Amortissement des immobilisations corporelles	7 654	4 746
Déplacements et représentation	3 432	2 945
Fournitures de bureau et papeterie	18 301	13 715
Honoraires	85 070	107 768
Salaires, charges sociales et cotisations	177 013	124 127
Frais d'administration	19 079	25 514
Télécommunications et messagerie	7 010	4 187
Commandites	-	2 972
Intérêts et frais bancaires	381	1 244
Conseil d'administration, comités et frais	60 376	60 035
	<hr/> 395 951	<hr/> 369 014

**Conseil d'administration Fonds – 2014**

Jean Pierre Cadrin, ÉA président du CA  
Daniel Benson, CPA CA EEE, Trésorier  
Danièle Boismenu, CPA CA  
Jean-Marc Couture, ÉA, M SC  
Serge Lachance, Vice-président  
Pierre Lajeunesse, CFA  
Jérôme Lampron, ÉA  
Marc-André Leblanc, ÉA, CPA  
Alexis Bilodeau-Fortin, ÉA

**Comité exécutif et comité conjoint**

Jean Pierre Cadrin, président  
Serge Lachance,  
Jean Lizotte, directeur général

**Comité de déontologie**

Serge Lachance, président  
Daniel Benson  
Jérôme Lampron

**Comité de vérification**

Pierre Lajeunesse, président  
Danièle Boismenu

**Comité Gestion des risques**

Danièle Boismenu, présidente  
Serge Lachance  
Alexis Bilodeau-Fortin

**Groupe de travail placements**

Pierre Lajeunesse, président  
Danièle Boismenu

**Groupe de travail des sinistres**

Jérôme Lampron, président  
Alexis Bilodeau-Fortin  
Jean-Marc Couture

**Groupe de travail Tarification**

Alexis Bilodeau-Fortin, président  
Jean-Pierre Cadrin  
Jérôme Lampron

**Le personnel permanent :**

Jean Lizotte FIAC CRM Directeur général